

NOM Prénom  
DENOMINATION SOCIALE  
Adresse  
CP VILLE

**Objet :**  
**Information Coronavirus Covid-19**

**lundi 16 mars 2020**

Cher adhérent,

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Président de la République a annoncé des mesures fortes qui seront mises en œuvre à compter de ce lundi.

Dès vendredi, le comité de direction d'Horizon s'est réuni pour organiser les prochaines semaines avec le double objectif d'agir en responsabilité en contribuant à limiter la diffusion du Covid-19 en adaptant les modalités de travail de nos collaborateurs, et d'assurer notre devoir d'accompagnement vis-à-vis de nos adhérents.

Nous proposons d'ores et déjà des démarches d'urgence pour les adhérents chefs d'entreprise qui vont être mis en difficulté dans les jours et semaines qui arrivent.

A ce jour, toutes nos équipes restent mobilisées auprès de vous mais le fonctionnement d'Horizon 63 sera inévitablement perturbé.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions d'agréer, cher adhérent, l'expression de nos salutations les meilleures.



Le Président  
Yvan GOUTTEQUILLET



Le Directeur Général  
Bertrand VINCENT

Tournez, merci !



## ***Les mesures de soutien immédiates aux entreprises mises en place...***

- Des **délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales** (MSA, URSSAF, impôts) ;
  - Pour plus d'informations sur les modalités de report, cliquer [ici](#).
  - Les règles déclaratives en matière de TVA sont maintenues jusqu'à nouvel ordre
- Dans les situations les plus difficiles, des **remises d'impôts directs** pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
  - Cette demande doit être adressée auprès du service des impôts des entreprises au moyen du [formulaire](#) mis à disposition par la DGFIP
- Un soutien de l'État et de la banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un **rééchelonnement des crédits bancaires** ;
  - La saisine de la Médiation du crédit se fait en ligne sur [le site Internet dédié](#).
- La mobilisation de Bpifrance pour garantir des **lignes de trésorerie** bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
  - Pour en savoir plus, cliquer [ici](#)
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de **chômage partiel simplifié et renforcé** ;
  - Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).
- L'**appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs par le médiateur des entreprises ;
  - La saisine du Médiateur des entreprises se fait en ligne sur le [site Internet dédié](#)
- La reconnaissance par l'État du Coronavirus comme un **cas de force majeure** pour ses marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'État, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Des éléments complémentaires sont accessibles sur le site de la DIRECCTE ci-après :

<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Coronavirus-et-entreprises-mesures-de-soutien-aux-entreprises-et-aux-salaries>

Vous pouvez retrouver ces informations sur le site de la MSA : <https://www.msa.fr/lfy/accueil>



## ***Vous êtes employeurs, plusieurs cas possibles...***

<p><b>Salariés faisant l'objet d'une mesure d'isolement ou d'éviction</b></p> <p>↓</p> <p>Un arrêt de travail est fourni par votre CPAM ou le médecin conseil</p>	<p><b>Un dispositif de télétravail est mis en place par cas de force majeure</b></p> <p>↓</p> <p>Les modalités sont proposées par l'employeur</p> <p><a href="https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/A13720">https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/A13720</a></p>	<p><b>Salariés contraints de garder leurs enfants suite à la fermeture des écoles (à défaut de télétravail possible)</b></p> <p>↓</p> <p>L'employeur déclare l'arrêt de travail à réception de la déclaration sur l'honneur du salarié (un seul parent bénéficiaire)</p> <p><a href="https://declare.ameli.fr">https://declare.ameli.fr</a></p>	<p><b>Vous faites face à une baisse d'activité partielle ou totale</b></p> <p>↓</p> <p>Etablissement d'un dossier d'activité partielle</p> <p><a href="http://auvergne-rhone-alpes.directe.gouv.fr/Coronavirus-et-entreprises-mesures-de-soutien-aux-entreprises-et-aux-salaries">auvergne-rhone-alpes.directe.gouv.fr/Coronavirus-et-entreprises-mesures-de-soutien-aux-entreprises-et-aux-salaries</a></p>
---	--	---	--

## ***Vous exercez une profession libérale...***

Connectez-vous à votre espace en ligne sur [urssaf.fr](http://urssaf.fr) et adressez un message via la rubrique « Une formalité déclarative » > « Déclarer une situation exceptionnelle ».

## ***Vous êtes agriculteur, travailleur indépendant, artisan, commerçant...***

Contactez votre MSA :

<https://www.msa.fr/lfy/web/msa/employeur/coronavirus-demarches>

Contactez votre Urssaf :

- <https://www.secu-independants.fr/cotisations/modalites-paiement/difficultes-de-paiement/>
- Par courriel : Sur [secu-independants.fr/Contact](http://secu-independants.fr/Contact), objet « Vos cotisations », motif « Difficultés de paiement » ;
- Par téléphone : Au 3698.

Horizon 63 reste entièrement mobilisé pour vous accompagner dans vos démarches.

Tournez, merci !



## ***L'impact sur vos relations avec Horizon 63...***

Par ailleurs, nous vous remercions de bien noter qu'Horizon 63 pourra, au même titre que les autres entreprises, avoir son organisation modifiée durant cette période.

Ainsi, un dispositif de télétravail sera déployé pour une partie significative de nos collaborateurs. Leur présence au bureau sera très irrégulière, nous ne serons donc pas toujours en mesure de vous répondre avec une réactivité optimale. Nous vous suggérons de privilégier les échanges par courrier électronique avec vos comptables et conseillers.

De plus, **les déplacements ou visites auprès d'adhérents sont annulés**. Il est demandé :

- de **privilégier** au maximum **les échanges électroniques**,
- de **reporter** toute prise de rendez-vous jusqu'à nouvel ordre ;

Ces règles seront susceptibles d'évoluer au gré des annonces et mesures décidées par le gouvernement pour la gestion de cette crise.

Pendant cette période de turbulences, une adresse mail est à votre disposition : [covid19@horizon63.fr](mailto:covid19@horizon63.fr)

